



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif Calamités Agricoles

Rodez, le 26/08/2020

Sécheresse 2019, mise en paiement d'un deuxième acompte

L'ensemble des dossiers de demande d'indemnisation déposés par les exploitations agricoles qui détiennent des surfaces fourragères dans l'une des 10 communes reconnues sinistrées par arrêté ministériel du 21 février 2020 portant reconnaissance du caractère de calamités agricoles pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019, ont fait l'objet d'une instruction individuelle.

Aujourd'hui, l'instruction de ces dossiers est en très grande partie achevée. **Un deuxième acompte, qui porte le montant total payé de l'indemnité sécheresse 2019 à 80 %, a été mis en paiement.** 355 exploitations agricoles bénéficient de ce deuxième versement.

S'agissant des dossiers pour lesquels des éléments complémentaires ont été demandés, des versements seront effectués au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction.

Le solde de l'indemnisation des dossiers Sécheresse 2019 (20 % restant à verser) sera mis en paiement courant dernier trimestre de l'année 2020 dès réception de l'enveloppe finale de crédits complémentaires.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

